

## Date pour divorce pour altération définitive du lien conjugal

Par ninfw, le 12/12/2013 à 08:52

Bonjour,

Je suis actuellement séparé de mon épouse depuis mai 2012. Le seul document que j'ai à ma disposition prouvant cette séparation, c'est la date qui a été remplie dans ma déclaration individuelle de 2013 des revenus de 2012 qui mentionne cette même date.

Je voudrais savoir si cette mention sera suffisante pour prouver les 2 ans de séparation en mai de l'année prochaine.

D'avance un grand merci pour vos réponses.

Par ninfw, le 07/01/2014 à 12:02

Bonjour,

Personne n'a d'idées ?